



Communiqué de presse 2S2C

12 juin 2020

ACADÉMIE DE POITIERS

2S2C, les professeurs d'EPS refusent le démantèlement du sport scolaire

Le ministre de l'Éducation nationale et la ministre des sports se sont lancés dans la construction d'un dispositif « santé, sport, civisme, culture » (2S2C) qui vise à faire intervenir, sur le temps scolaire, des acteurs de clubs ou d'associations sportives. Depuis deux mois, la phase de déconfinement est mise à profit pour faire avancer un projet qui met de côté l'ensemble des 1 000 enseignants d'EPS du public dans l'académie de Poitiers, recrutés à haut niveau, et à externaliser l'enseignement de l'EPS dans le premier degré, en la retirant peu à peu du champ de compétences des Professeurs des Ecoles.

Ce n'est pas acceptable !

La pratique physique sportive et artistique et son enseignement sont le cœur de métier des enseignants d'EPS. C'est leur responsabilité au sein du système éducatif. Il est inconcevable d'aller chercher des ressources externes quand le potentiel d'enseignants existe et est disponible. C'est là leur engagement quotidien auprès de millions d'élèves.

La relance des activités sportives fédérales est importante. Elle peut être travaillée en complémentarité sur des temps extra-scolaires mais en aucun cas se substituer à l'Éducation Physique et Sportive au sein de l'École.

Loin d'être une idée nouvelle, - évoquée il y a plus de 50 ans (1959), reprise à la fin des années 70 avec le plan « Soisson », plaquée sur un certain nombre de dispositifs existants par Luc Chatel en 2011 - nous retrouvons là un poncif de J. M. Blanquer avec son projet « cours le matin, sport l'après-midi » développé entre 2007 et 2012.

Les installations sportives sont le « nerf de la guerre » de la démocratisation réelle de l'accès de toutes et tous aux pratiques. En plus de créer une concurrence malsaine entre les différents acteurs du sport dans le pays (Enseignement EPS et Clubs Sportifs) en lieu et place de leur complémentarité historiquement reconnue, cette tentative de dérégulation de l'enseignement des activités physiques et sportives risque de priver les Professeurs d'EPS de leurs salles de classes que sont les gymnases et les salles spécialisées.

Nous le refusons car ce projet est basé sur une hiérarchisation des disciplines couplée à une réorganisation du temps scolaire, impliquant une réduction des horaires, qui vise à se recentrer sur des « fondamentaux » le matin en rejetant « l'accessoire » l'après-midi, tout en se défaussant au passage sur les collectivités territoriales.

Le gouvernement, même si personne n'est dupe, a placé le déconfinement sous le signe de la lutte contre les inégalités. Alors pourquoi vouloir imposer et tenter de pérenniser un dispositif 2S2C de type périscolaire, ce qui de fait génère et accentue les inégalités territoriales et les inégalités sociales.

Le SNEP-Fsu Poitiers a écrit aux Maires, aux Présidents des Départements et au Président de Région, ainsi qu'aux députés et sénateurs, pour que l'enseignement de l'EPS, qui a vocation à s'adresser à toutes et tous les élèves, au bénéfice de leur santé, de leur culture et de leur sociabilité, continue à avoir les moyens matériels de remplir sa mission de Service public.

C'est donc avec colère et amertume que les enseignants prennent connaissance de la tentative de développement de ce dispositif, pour l'instant très limité dans le second degré du fait de la mobilisation grandissante de différents acteurs de la formation et du monde sportif. Mais le SNEP-FSU Poitiers sera vigilant avec toute la profession, pour construire grâce à l'EPS, aux disciplines artistiques et culturelles, une École de demain qui soit au service de la formation globale et de la réussite de toutes et tous les jeunes.

✉ SNEP-FSU Poitiers, 16 Av. du Parc d'artillerie 86034 POITIERS CEDEX

☎ 05.49. 52 61 99 / 📠 06.31.02.40.12 ✉ s3-poitiers@snefsu.net

🌐 <http://www.snefsu-poitiers.net/poitiers/>